



Fiche d'inscription Concours Sanglier Meute

à **CIADOUX**



Les 11, 12 et 13 Mars 2022

A retourner dûment remplie **Avant le 15 FEVRIER 2022** à

Martine et Francis SALANEUVE 12 quartier le pouy 31350 CIADOUX

Nom de la meute :

Nom du propriétaire / responsable meute :

☰ Adresse : N° adhérent Harloup 2022 :

☎ 05 _ _ _ _ _ ☎ 06 _ _ _ _ _ Email :

Si plusieurs propriétaires :

Autre propriétaire :

☰ Adresse : N° adhérent Harloup 2022 :

☎ 05 _ _ _ _ _ ☎ 06 _ _ _ _ _ Email :

Autre propriétaire :

☰ Adresse : N° adhérent Harloup 2022 :

☎ 05 _ _ _ _ _ ☎ 06 _ _ _ _ _ Email :

Autres propriétaires

**Rappel : le nombre de concurrents est limité à 15 le Vendredi,
12 pour le Samedi et 10 pour le Dimanche.**

Veillez Obligatoirement émettre vos vœux de 1 à 3 dans les cases, si vous ne mettez que le vœu 1 et qu'il y a surnombre sur ce jour-là, vous risquez de ne pas être retenu ni sur votre vœu 1 ni sur les 2 autres jours !!!!

(Rappel vœu 1 étant votre préféré)

Vendredi Samedi Dimanche

Au 15/02 20h, Chacune des meutes sera placées sur son vœu 1, s'il y a 18 meutes pour le Vendredi par exemple, 3 seront tirées au sort parmi celles ne pouvant apporter leur contribution en prêtant un terrain et en y faisant le pied. Ces 3 meutes seront replacées en fonction de leurs vœux 2 ou 3 s'ils ont été renseignés et des places disponibles sur les 2 autres jours. (une meute non retenue en 2020 sera prioritaire en 2022).

Autre nouveauté : « Je (Nom, Prénom) _____ suis volontaire pour participer à faire le pied en accompagnement, merci de me contacter au _____ pour convenir des modalités.

Pour connaître la date de passage de votre meute, il vous appartient :

- Soit de consulter le site internet d'Harloup: www.harloup.fr
- Soit de téléphoner à partir du mercredi 2 Mars 20h à : **Martine au 06 43 76 21 97**

Pensez à prendre vos dispositions pour être disponible quel que soit le jour de passage qui vous sera attribué

Montant de l'engagement: (à verser lors de l'inscription Chèque libellé à l'ordre d'HARLOUP)

- **40€** pour tous les propriétaires / adhérents Harloup déjà à jour de cotisation 2022.
- **60€** (40€ d'inscription + 20€ adhésion pour chaque propriétaire / adhérent n'étant pas à jour de cotisation 2022. (fiche d'adhésion à remplir et à joindre impérativement)

Une feuille d'engagement sans n° d'adhérent 2022 ou non accompagnée du / des bulletin(s) d'adhésion et de son règlement ne sera pas pris en compte.

Limitation du nombre de chiens : Minimum 6 et Maximum 15

Conformément à la réglementation en vigueur (Arrêté ministériel):

- Le nom des chiens vaccinés et le n° de tatouage doivent figurer obligatoirement sur la fiche d'inscription.
- Le jour de chasse, tous les chiens devront être munis d'un collier au nom du propriétaire.

N°	Nom des chiens	N° de tatouage	N°	Nom des chiens	N° de tatouage
1			9		
2			10		
3			11		
4			12		
5			13		
6			14		
7			15		
8					

HARLOUP décline toute responsabilité en cas de vol, perte, fuite ou mort des chiens participants. Les propriétaires des meutes étant seuls responsables des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens.

Important : Le « pass sanitaire » est obligatoire pour participer à la manifestation.

Le responsable de meute s'engage à faire respecter au sein de son équipe les règles sanitaires tels que le port du masque, la distanciation. Il garantit aussi l'absence dans son groupe de cas contact ainsi que l'absence des personnes diagnostiquées positives au COVID 19 depuis moins de huit jours.

HARLOUP décline toute responsabilité en cas de contamination au COVID 19.

Nom : _____ Prénom : _____ du responsable de meute.

Date : _____ Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »